



FNEC -FP-FO 01

Maison des syndicats, 3 impasse alfred chanut 01000 Bourg en Bresse

tel: 04 74 21 45 82

e-mail : fo.fnecfp01@gmail.com

Compte rendu FO de la FS-SSCT 01

Vendredi 7 juin 2024

Présents :

Johnny DURAND, Patrick GUIRAUD et Jacques RAGON pour la FNEC-FP-01.

2 représentants UNSA, 4 représentants FSU. Administration : IA-DASEN, Secrétaire général, Infirmière de prévention et l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail (ISST).

A noter que l'IA-DASEN est arrivée 45 minutes après l'ouverture des travaux car le matin même, elle était présente à l'école élémentaire BELUIZON de Trévoux suite au drame survenu le mardi 4 juin. Un enfant de maternelle avait fait un arrêt cardiaque et les premiers secours (massages cardiaques) avaient été effectués par les institutrices et les ATSEM lui permettant d'avoir la vie sauve L'enfant est en vie et a été hélicoptéré sur Lyon, cependant des séquelles pourraient rester car le cerveau n'a pas été irrigué un certain moment.

Déclaration de la FNEC FP FO 01

Mme l'IA DASEN, M le secrétaire général.

Mesdames et Messieurs les membres de la FS SSCT 01,

Cette FS-SSCT du département de l'Ain se réunit alors que le génocide en cours en Palestine se poursuit. Malgré les condamnations des plus hautes instances internationales, l'armée israélienne continue de bombarder, de déplacer et d'affamer la population palestinienne, de détruire les hôpitaux, les écoles... La FNEC-FP-FO 01 réaffirme son exigence de cessez-le-feu immédiat et permanent et l'arrêt des livraisons d'armes. Nous refusons également l'escalade guerrière dans toutes les parties du monde. Les centaines de milliards votés pour entretenir la guerre en Ukraine doivent être réquisitionnés pour les services publics et la satisfaction des besoins sociaux.

La FNEC-FP-FO 01, attachée à la liberté d'expression et à la liberté d'opinion, exprime sa solidarité avec tous ceux qui sont inquiétés, convoqués, condamnés, insultés pour avoir exprimé la nécessité de mettre fin au massacre et condamne la violence exercée contre les étudiants qui ont le courage de se mobiliser malgré les menaces. C'est pourquoi nous continuons d'exiger le respect des libertés publiques, le droit de manifester et le droit de se réunir.

Parallèlement, le gouvernement multiplie les mauvais coups contre l'école publique : réforme des lycées pro, « choc des savoirs », SNU, uniforme, acte 2 de l'école inclusive, suppressions de postes, territorialisation. Dans un contexte d'économie budgétaire, Bercy a tenté de récupérer dans les poches des enseignants du second degré plusieurs millions d'euros. Fin avril, les recteurs ont été informés d'une clôture imminente du serveur ASIE qui permet le paiement des HSE et des IMP. Heureusement, la mobilisation de tous a permis de faire reculer le gouvernement. C'est inacceptable de stopper le financement des missions des enseignants en cours d'année ! Mais ce n'est pas tout puisque ce mardi 28 mai 2024, les organisations syndicales ont appris lors d'une réunion au ministère qu'à compter du 1er septembre 2024 les HSA non attribuées aux enseignants seront

transformées dans toutes les académies en 30 HSE et non plus 36. Notre syndicat des personnels de direction a manifesté sa désapprobation et regrette cette reprise déguisée de moyens précédemment alloués aux EPLE.

Les personnels, qui, partout en France, s'organisent contre le « Choc des savoirs » ont raison. Ils n'acceptent ni les groupes de niveau du « choc des savoirs » mis en place par les ministres Attal et Belloubet, ni la labellisation des manuels, ni le tri des élèves, ni les contre-réformes qui visent à briser nos statut, ni le projet du ministre Guerini qui voudrait détruire les catégories A, B, C, les grades et les échelons, pour instaurer un salaire au mérite. Cette réforme n'est pas une réforme de plus, c'est la liquidation de la Fonction publique elle-même pour livrer le maximum de services et d'établissements à la privatisation ou au partenariat public-privé. C'est aussi la négation de la qualification obtenue par les diplômes nationaux auxquelles renvoient les différentes catégories de la Fonction publique.

La FNEC FP-FO 01 revendique alors l'abandon des mesures du « choc des savoirs », l'abrogation de la réforme des lycées professionnels, l'abandon du SNU, entreprise de mise au pas de la jeunesse, l'abandon du projet Guerini, la création des postes nécessaires pour alléger les effectifs par classe, assurer le remplacement des enseignants absents et garantir les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux aux élèves qui en ont besoin. Nous n'aurons de cesse de le répéter : stop à ces mesures qui remettent en cause nos statuts, dégradent les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves : Notre Ecole Faisons La Ensemble, loi Rilhac, évaluations d'écoles et d'établissements, cités éducatives, loi 3DS, Parcoursup...

Et ce n'est pas tout, voilà qu'arrive aussi la réforme initiale des enseignants qui comporte des attaques statutaires majeures. En effet, le concours ne donne plus accès au statut de la Fonction publique. Les lauréats seront des étudiants alternants de M1, « gratifiés » à 900 euros ! Ils seront cependant « nommés » dès leur M1 dans une académie. Donc des déménagements lointains avec un revenu de misère pour une année non cotisée, non prise en compte dans l'avancement. La FNEC-FP-FO 01 considère que cette réforme est inacceptable et doit être retirée. Tout comme la réforme l'acte II de l'école inclusive même si nous nous félicitons de l'annonce d'abandon de fusion entre les AESH et les AED en ARE. Ce recul est un encouragement pour notre fédération pour gagner sur les autres revendications, notamment un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH !

La FNEC-FP-FO 01 insiste une nouvelle fois sur le fait que chaque enseignant, chaque AESH, a le droit d'exercer ses fonctions sans avoir à subir quotidiennement dans la classe des situations intenable. On le répète encore: la pédagogie ne peut se substituer aux soins ! En outre, compte-tenu des agressions de plus en plus nombreuses en direction des personnels, nous demandons que le traitement des demandes de protection fonctionnelle soit plus rapide. A attendre trop, les personnels sont en danger.

Enfin, nous nous félicitons des travaux menés sur le problème lié à l'amiante à la CSI de Ferney-Voltaire qui ont amené à la saisine de l'Inspecteur du Travail.

Merci pour votre écoute.

Remarques à la déclaration de la FNEC-FP-FO 01:

Le secrétaire général demande si la décision de ne pas fusionner les AESH et les AED est bien réelle car il n'a pas l'information. Nous lui indiquons que c'est bien en GT ministériel courant mai que la décision a été prise.

Le secrétaire général est sensible aux travaux et nombreuses réunions qui se sont tenues concernant le dossier amiante à la CSI de Ferney-Voltaire. Il remercie l'ensemble des acteurs ayant oeuvré sur ce dossier « complexe » du fait d'interlocuteurs nombreux sur le dossier.

Notre Commentaire: continuer à faire valoir les revendications des AESH et des AED pour arriver à un vrai salaire et un vrai statut !

Validation du procès-verbal de la FS-SSCT 01 du 27 mars 2024 :

La FNEC-FP-FO 01 avait un amendement concernant un point de vocabulaire. Celui-ci a été accepté par le secrétaire général. Pas d'autres amendements des autres organisations syndicales. PV adopté à l'unanimité.

Validation du procès-verbal de la FS-SSCT extraordinaire du 23 mai 2024 :

Prise de parole de l'ISST afin de compléter les informations pour validation du PV. En effet, cette validation est importante et doit être rapide afin que les deux agents de l'Inspection du Travail puissent travailler de manière efficace avec l'appui de ce document nous explique l'ISST.

Il y a donc bien eu saisine de l'Inspection du Travail.

Nous sommes actuellement dans la phase d'enquête des deux agents de l'Inspection du Travail et l'ISST est donc l'intermédiaire privilégié pour ce qui est de la transmission des informations et de la chronologie des différents faits. Ces deux agents ont également pris attache avec « l'exploitant », c'est-à-dire le chef d'établissement du lycée et aussi avec le « propriétaire », à savoir les collectivités locales adéquates. Une fois l'enquête terminée des deux agents de l'Inspection du Travail, ces derniers viendront en instance FS-SSCT 01 ou en GT FS-SSCT 01 pour nous faire leur retour au regard du Code du Travail. L'ISST insiste bien sur le fait que leur enquête s'effectue au prisme du Code du Travail. Il termine son propos en se félicitant du retour rapide et de la prise en charge rapide par l'Inspection du Travail de ce dossier.

PV adopté à l'unanimité sans amendement.

Notre commentaire : notre méthode et notre appréciation sont justes. Soyons à l'écoute des collègues, portons leurs revendications pour les faire aboutir. Ce fut un travail long, précis en coopération avec d'autres os pour arriver à faire aboutir les revendications des collègues et la notre qui était la saisine de l'Inspection du Travail. La FNEC-FP-FO 01 continuera à porter les dossiers confiés.

Suivi des registres :

L'UNSA met la focale sur la saisie des registres de plus en plus nombreux effectuée par les personnels administratifs concernant le logiciel OPALE. Pas de revendications précises de leur part mais ils suivent avec une attention particulière ces registres-là.

FNEC-FP-FO 01 - Registre 10 012 - école Marius Pinard de Valserhône :

« 02.05.24 Sortie des classes à 16h30. Je fais signe à une maman de bien vouloir entrer dans l'école pour discuter du comportement de son enfant qui a été problématique : il n'avait pas son matériel, donc n'a pas voulu travailler, a passé son temps à perturber la classe et embêter ses camarades. Je signifie à la maman que ce comportement est récurrent, ce à quoi elle répond en levant les yeux au ciel "vous en avez déjà marre alors que vous ne l'avez qu'une fois par semaine". Je lui dis alors qu'en effet cela devient insupportable, et là elle se rapproche de moi, colle presque son visage au mien et me dit "tu vas tout de suite arrêter de parler comme ça de mon fils ou je te mets une grosse gifle, je vais te mettre une grosse gifle, tu vas voler, je vais te casser la bouche." Elle a proféré ces menaces plusieurs fois, devant des collègues, des parents et des élèves. »

Nous déplorons la longueur du traitement de cette affaire et la communication manquante à l'égard de la camarade. Depuis le 2 mai, les réponses et actions de l'administration sont insuffisantes pour la camarade. La FSU apporte son soutien en insistant sur l'isolement des collègues dans ce type de situation. Malgré un entretien le 14 mai avec l'IEN et des réponses au fait établissement et au registre saisie, il n'y a toujours pas eu encore de rencontre entre les parents et le directeur. L'administration entend qu'elle doit faire des efforts de communication et réduire ses délais d'intervention.

Notre commentaire : nous continuerons à faire porter les dossiers dans les instances. En outre, la camarade a pu rédiger sa demande de protection fonctionnelle et le syndicat a demandé une lettre d'admonestation de la part de l'IEN (actuellement refusée).

FNEC-FP-FO 01 - Registre 10 183 - école de Villieu Loyes Mollon :

« A ce jour, depuis novembre 2023, et malgré le signalement du 01/05/2024, il m'est toujours impossible d'ouvrir les fenêtres de ma classe pour aérer ou rafraîchir la salle en présence des élèves, et de fermer les volets pour les protéger de la chaleur qui malgré la météo maussade est déjà montée à 25°C ».

Quelles mesures prendre pour que la température, déjà à 25°, ne soit pas problématique d'ici quelques temps pour les élèves et les personnels ? Quand auront lieu des travaux pour ses fenêtres et volets ?

L'administration nous indique que le bâtiment sera démoli l'année prochaine mais que d'ici là une réponse sera faite par la mairie. L'administration s'engage à (re)prendre contact avec cette mairie.

Notre commentaire : nous prendrons attache auprès des collègues de l'école pour suivre l'évolution du dossier.

FNEC-FP-FO 01 - Registre 10 032-10 036-10 038 école Daudet de Bourg en Bresse: concernant la création d'une crèche ce qui entraîne une diminution de la moitié de la surface de l'école et un bouleversement de l'accueil des élèves et de l'organisation du travail.

Après avoir réaffirmé l'inquiétude des collègues sur ce projet dont ils n'ont pas été consultés en amont, nous informons les membres de la FS-SSCT 01 qu'une réunion publique se tiendra le soir-même afin que la mairie présente le projet aux parents d'élèves. Nous demandons alors que ce dossier soit traité dans le cadre de la FS-SSCT 01 comme le permet l'article 69 du décret 2020-1427. En effet, cela remet en cause la stabilité de l'équipe pédagogique et le bon fonctionnement du service public de l'école.

L'administration alerte sur le sujet explique la complexité d'un tel dossier étant donné la présence des collectivités locales qui font partie des interlocuteurs pour ce type de projet. Cependant, l'administration nous informe avec appui de l'ISST qu'ils ont déjà agi au regard de la sécurité des usagers de l'école au regard de ces travaux colossaux. Ainsi, l'EMAS (équipe mobile de sécurité) a été sollicitée pour effectuer une enquête sur les accès liés aux travaux. Un retour sera effectué d'ici la fin du mois de juin.

Notre commentaire : nous prendrons attache auprès de l'administration pour avoir les retours de l'intervention de l'EMAS. Par ailleurs, nous savons que la réunion publique du vendredi soir a permis de souder les parents d'élèves et l'équipe enseignante qui refuse que la crèche ouvre sur les lieux de l'école. Ils souhaitent tous une ouverture dans le quartier mais pas au sein de l'école.

Pour information, la FSU est intervenue sur les registres portant sur la violence en prenant exemple sur le n° 10 170 sans revendication précise sur l'inclusion mais en restant au stade des constats. Ils sont aussi intervenus sur le registre du collège de Vonnas (tensions entre personnels), collège de Coligny (n° 10260) suite à l'article paru dans la presse et enfin le collège international de Ferney-Voltaire (n° 9978).

Sur le dossier du collège de Vonnas, l'administration nous apprend qu'une médiation va se tenir avec des psychologues du rectorat qui vont se rendre sur place en tant que médiateur. Sur le collège international, point de vigilance de la part de l'administration (et donc de nous) car une expérimentation judiciaire présente dans le Pays de Gex organise sur ce point-là, une « rencontre judiciaire en milieu scolaire » tout prochainement. L'administration doit également nous tenir informés de cette procédure.

Enfin, pour ce qui est du collège de Coligny, l'IA-DASEN attend de « voir personnellement » la principale de l'établissement.

Rapport d'activité 2022-2023 de l'ISST notamment dans l'Ain :

L'ISST au cours de sa présentation a insisté à plusieurs reprises sur le fait que **les assistants de prévention (1er et 2nd degré) ainsi que les conseillers de prévention n'ont plus de formation depuis le retour de la période Covid**. Il tire le signal d'alarme sur ce point et sur la visibilité de ces agents.

Une nouveauté récente à souligner concerne **le contrôle sur la qualité de l'air intérieur : auparavant, c'était tous les 7 ans alors qu'à présent cela sera tous les 4 ans** (plus traçabilité du CO2).

De plus, il précise que **dans l'Académie de Lyon les registres DGI ne répondent toujours pas à la réglementation puisque normalement seuls les membres de la FS- SSCT peuvent remplir ce type de registre et non tous les agents.**

Il précise également que les DUERP se trouvent dans les lycées avec les plateaux techniques. C'est un outil national qui va sortir, espérons-le, en septembre 2024, en ligne, pour chaque école, service et EPLE. **Les documents DUERP sont des documents de traçabilité consultables sur 40 ans.**

Bilan de l'enquête relative aux conditions de travail des PES 2023-2024 :

L'administration et la secrétaire de la FS-SSCT 01 se félicitent du timing de ce questionnaire puisque par rapport aux années précédentes, le nombre de réponses est en hausse avec **119 réponses pour cette année (ce qui représente 26%)**. **Cela est une hausse considérable, ce qui fait de cette année « l'année de référence » pour cette enquête PES (auparavant une trentaine de réponses).**

Notre commentaire : passer l'étape des constats, guère d'échanges ont eu lieu. L'administration se contentant de tirer les points positifs et les remarques positives du verbatim. S'est contentée en point négatif de constater la problématique géographique et du temps de trajet avec le lieu de travail, le domicile et l'INSPE. Pour nous, il faut un réel retour sur le recrutement à bac + 3 avec une titularisation, une réelle formation et un salaire réel avec augmentation de 25% de la valeur du point d'indice.

Compte-rendu de la visite du collège de Saint-Trivier-de-Courtes :

La FNEC-FP-FO 01 avait 3 amendements sur cette visite et suite à notre présentation **deux amendements ont été acceptés par l'administration notamment sur la cantine et son confort acoustique et sur le confort thermique dans le bâtiment historique**. L'administration nous précise que ce compte-rendu sera envoyé au principal du collège.

Compte-rendu de la visite du RPI de Boz/Ozan/Reyssouze :

Un amendement à ce compte-rendu a été adopté suite à la présentation par la secrétaire de la FS-SSCT 01. Après échanges (en instance) des membres de la FS-SSCT 01 s'étant rendu au RPI, **une recommandation portant sur le manque d'intimité des toilettes de Reyssouze a été ajoutée**. L'administration nous précise que ce compte-rendu sera envoyé au directeur du RPI.

Choix des visites d'établissements pour l'année scolaire 2024-2025 :

L'administration propose comme visite :

- le collège Vaugelas de Meximieux (établissement accueillant plus de 1 000 élèves, avec SEGPA, ULIS et 3ème prépa Métiers)
- une école classe unique : Labalme (effectif = 16 élèves à R23 ; circonscription de Poncin) ou Drom (effectif = 13 élèves à R23 ; circonscription de Poncin)
- une grosse école : Ecole primaire de la Mairie à Jassans-Riottier (effectif = 365 élèves à R23 ; 15 classes ; circonscription de Jassans)"

Pour la FNEC-FP-FO 01, le choix se portait sur Labalme et non Drom. C'est en bonne voie malgré un petit frémissement lorsque l'UNSA et la FSU ont eu l'idée de visiter les deux écoles le même jour. Cela ne se fera pas lorsque le secrétaire général a demandé la distance et le temps de trajet entre les deux écoles. Il est certain que cela ne se fera pas mais on reporte le choix de ces visites lors de la prochaine séance. **Donc, le collège de Vaugelas sera visité mais reste à entériner le choix de Labalme au profit de Drom et de changer la visite de de Jassans Riottier (grosse école) car déjà visitée.** Tout cela lors de la prochaine séance. **Le SG a évoqué l'éventualité de demander l'accès à une salle polyvalente communale pour l'entretien avec la délégation, et la sollicitation d'un PE remplaçant pour les visites des écoles à classe unique, afin de ne pas perturber le déroulement des cours.**

Questions diverses :

La FNEC-FP-FO 01 avait envoyé les trois questions diverses suivantes :

1- Concernant le dossier amiante à la CSI de Ferney-Voltaire, est-ce que vous pouvez nous confirmer avoir saisi l'Inspecteur du Travail?

Réponse eue entre l'envoi de la question et la tenue de la FS-SSCT 01. L'Inspecteur du Travail a bien été saisi.

2- Dossier évoqué le 23 mai durant le temps de travail: Madame Aude GAZEL, PE à l'école de Chalamont a été convoquée à la gendarmerie suite au dépôt de plainte par une mère d'élève pour "violence aggravée sur mineur de moins de 15 ans" alors qu'il y avait des témoins adultes dans la classe qui pouvaient témoigner du contraire. La collègue a décrit ce qu'il s'est passé dans le registre N° 9159. Cette convocation était le 1er mai, jour férié. Notre collègue a choisi ce jour pour ne pas gêner le service. L'audition a duré 3h45 en gendarmerie. La collègue a été traitée comme une criminelle (test ADN, photos de face et de profil, prise d'empreintes et questions personnelles sur ses enfants, son salaire, ses biens immobiliers, visite des cellules). Depuis le recteur lui a accordé sa protection fonctionnelle. Accordée plus tôt, la collègue n'aurait pas subi ce traitement blessant, épuisant, dégradant, qui plus est pendant un jour férié! Quelle mesure prend l'administration pour réduire la durée de traitement des demandes de protection fonctionnelle?

L'administration prend en considération les difficultés à réduire le temps de traitement pour les demandes de protection fonctionnelle. Elle insiste sur les différentes et nombreuses tâches des IEN et « le temps involontaire » que cela peut prendre. Après une fois la demande au Rectorat effectuée, « ce n'est plus vraiment de notre ressort ». Mais, elle s'engage à améliorer par des « rappels » aux principaux concernés à traiter au mieux ces demandes.

Notre commentaire : notre démarche est la bonne, nous continuerons à porter les demandes de protection fonctionnelle et de solliciter régulièrement les IEN et principaux acteurs pour ces dossiers précis.

3- La directrice de l'école de Nurieux-Volognat nous explique avec détails le temps important (plus de deux heures) qu'elle passe à supprimer tous les mails indésirables arrivés dans la boîte professionnelle à l'adresse de son école (spams pour perdre du poids, spams pour du sexe, publicités en tout genre...) lors de la reprise suivant une période de vacances. Les services informatiques du rectorat travaillent-ils à la construction d'un anti-spam efficace? Quand sera-t-il mis en service?

L'administration ayant travaillé la question nous distribue une fiche informative permettant de « contribuer à la lutte contre les pourriels ». Le rectorat de Lyon travaille régulièrement sur les anti-spam. Cette fiche sera envoyée prochainement à tous les agents du département.

Enfin, la FNEC-FP-FO 01 a posé une autre question diverse sur sa lancée : les collègues veulent savoir s'ils sont couverts professionnellement lorsqu'ils viennent travailler dans leur école en dehors des temps habituels, par exemple : le mercredi matin pour une école « 4jours », le mercredi après-midi, le samedi, le dimanche, sur le temps de pause méridienne, pendant les vacances scolaires.

L'administration répond immédiatement par l'affirmative. Vous êtes des fonctionnaires d'état et donc même si les ORS peuvent « réduire » certaines prérogatives, votre statut de fonctionnaire vous assure de cette couverture professionnelle sur le lieu de travail lorsque c'est pour la mise en place de la classe, rangement, bref toute tâche en lien avec notre mission. Seule exception, lorsque les collectivités locales ne « laissent pas les clefs » pour laisser une école fermée.